

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4456

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Abrogation de la délibération n° 2012-3397 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valenthin**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4456**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Abrogation de la délibération n° 2012-3397 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valenthin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations des Conseils des 11 mai 2009 et 12 décembre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le principe d'une intervention sur les projets de recherche et développement (R&D) des 5 pôles de compétitivité que la Communauté urbaine soutient et elle a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour les projets labellisés par le pôle de compétitivité AXELERA.

Dans le cadre de l'appel à projets "projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité", le pôle AXELERA a accompagné et labellisé, en 2012, le projet "Valenthin", destiné à structurer une filière française de valorisation des rejets industriels liquides ou gazeux basses températures. Ce projet a fait l'objet d'un soutien de la Communauté urbaine par délibération n° 2012-3397 du Conseil du 10 décembre 2012, considérant les forts enjeux énergétiques auxquels se confrontent les filières industrielles.

A la suite de cette délibération, mais avant la signature de la convention entre la Communauté urbaine et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, 2 partenaires du projet ont quitté le consortium, retardant ainsi le démarrage du projet. La recherche d'un nouveau partenaire pour remplacer ces défections a donc été entreprise et une nouvelle annexe financière a été établie pour intégrer la société Johnson Controls Industries, en lieu et place des 2 partenaires ayant renoncé au projet.

La Communauté urbaine n'ayant pas eu connaissance de ces modifications en temps utile, la présente délibération vise à régulariser cette situation en actant la nouvelle date de démarrage du projet, la nouvelle composition du consortium ainsi que l'annexe financière, la convention initiale n'ayant jamais été signée par les parties.

La présente délibération abroge donc la délibération n° 2012-3397 du Conseil du 10 décembre 2012 et propose d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 121 812 € au profit de l'INSA de Lyon dans le cadre du projet Valenthin redéfini ainsi que la convention à passer entre la Communauté urbaine et ladite structure définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

a) - Rappel du projet Valenthin

Le projet Valenthin vise à développer des technologies permettant de réutiliser l'énergie contenue dans les rejets basse température des unités industrielles pour des applications industrielles ou domestiques/tertiaires.

Le projet aura 4 objectifs majeurs :

- développer des outils d'analyse et de diagnostic des gisements d'énergie bas niveau et des impacts environnementaux pour les sites industriels,
- développer des technologies performantes permettant la valorisation de ces gisements de la R&D jusqu'à la réalisation de démonstrateurs industriels dans des sites situés en Rhône-Alpes,
- optimiser la gestion énergétique en continu des sites industriels, via le développement de systèmes de stockage d'énergie et des outils de modélisation et de gestion énergétique,
- construire, organiser les filières et diffuser les technologies mises au point dans le projet.

Le projet rassemble 13 partenaires dont 7 groupes industriels (Arkema, GDF-Suez, GEA, Rhodia, Aluminium Pechiney, Bluestar Silicones, Johnson Controls Industries), une entreprise de taille intermédiaire (Bertin technologies), 2 petites et moyennes entreprises -PME- (Enertime, IDEEL), un centre technique industriel (centre technique du papier), et 2 laboratoires académiques (CEA LITEN, INSA de Lyon).

Retombées économiques attendues du projet

Les innovations technologiques visées par le projet Valenthin intéressent l'ensemble des secteurs industriels émetteurs de rejets thermiques basse température. Les secteurs prioritaires sur lesquels sont envisagés des démonstrateurs dans le cadre du projet sont la chimie, la papeterie et le tertiaire/résidentiel.

Le projet explorera cependant les opportunités de marché sur d'autres secteurs présentant des gisements importants et des besoins énergétiques élevés comme l'agroalimentaire, la métallurgie, le nucléaire.

Le projet permettra la fabrication de nouveaux produits, composants et équipements adaptés aux besoins des industriels et permettant la collecte, le stockage, le transport et la réutilisation des rejets thermiques, ainsi que la commercialisation de nouveaux services associés à forte valeur ajoutée. Il permettra également aux industriels applicateurs de réaliser des gains économiques substantiels sur leurs factures énergétiques et de limiter leurs rejets de CO₂, élément majeur de compétitivité sur des marchés internationaux.

Les retombées attendues pour les partenaires industriels du projet représentent, sur les 5 premières années d'exploitation des innovations, 1 130 M€ de chiffre d'affaires, la création de 235 emplois directs, la création de 220 emplois indirects au niveau de la filière, et le maintien de 1 400 postes.

Retombées attendues pour le territoire de la Communauté urbaine

Le projet Valenthin mobilise les principaux industriels de la Vallée de la Chimie ainsi que l'Institut d'excellence sur les énergies décarbonnées "IDEEL" récemment créé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. Les axes de ce projet explorent les modalités d'une transition énergétique réussie, en cohérence avec les objectifs environnementaux du plan climat énergie territorial de la Communauté urbaine (délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012) et la nécessité d'assurer la pérennité du développement économique de la Vallée de la Chimie.

Sur le plan énergétique, un des enjeux aujourd'hui clairement identifiés est d'accroître les sources de production d'énergie renouvelable et/ou fatale pour alimenter les réseaux de chaleur de l'agglomération. Récupérer de l'énergie fatale, favoriser le stockage et le développement des énergies renouvelables sur la Vallée de la Chimie pourraient permettre de renforcer la symbiotique énergétique entre l'agglomération et le pôle industriel, apporter un revenu supplémentaire aux industriels, tout en réduisant les coûts de production de chaleur pour les réseaux urbains.

Ainsi, en complément au projet de R&D Valenthin et dans une logique de territorialisation de son action, le pôle AXELERA a engagé au printemps 2012, avec le soutien de la Communauté urbaine, de l'Union des industriels de la chimie et de l'Etat, une étude destinée à évaluer le gisement potentiel d'énergie de récupération disponible et récupérable sur la Vallée de la chimie à des fins d'interconnexion avec les réseaux de chaleur de l'agglomération.

Parallèlement à cela, la Communauté urbaine travaille à l'élaboration d'un schéma directeur de développement de la Vallée de la Chimie, visant à valoriser le territoire et à développer l'économie des activités industrielles qui s'y exercent en s'appuyant, dans le domaine de l'innovation, sur le pôle de compétitivité AXELERA. Le projet Valenthin devra ainsi permettre aux sites industriels de la Vallée de la Chimie de gagner une compétitivité une efficacité énergétique accrue.

b) - Plan de financement du projet Valenthin

Le montant total du projet est de 16 987 753 € sur 60 mois dont 4 447 806 € financés par l'Etat, selon la répartition détaillée ci-dessous :

Titulaire	Assiette (en €)	Subvention Etat (en €)	Avance remboursable Etat (en €)	Montant total de l'aide Etat (en €)	Subvention Communauté urbaine de Lyon (en €)
GDF-Suez	1 033 155	139 656	177 829	317 485	
Arkema	1 714 978	235 533	309 138	544 671	
Johnson Controls Industries	1 412 335	143 950	334 614	478 564	
GEA	500 216	54 266	113 262	167 528	
Rhodia	570 444		228 180	228 180	
Aluminium Pechiney	268 840		107 535	107 535	
Bluestar Silicones	1 358 945	59 656	448 130	507 786	
Bertin Technologies	623 520	72 950	132 695	205 645	
Enertime	2 130 000	336 900	503 500	840 400	
IDEEL	1 985 920		297 887	297 887	
Centre technique du papier	149 564	59 825		59 825	
CEA LITEN	1 527 732	611 093		611 093	
INSA de Lyon	203 019	81 207		81 207	121 812
Total	16 987 753	1 795 036	2 652 770	4 447 806	121 812

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Valenthin en apportant une subvention de 121 812 € au profit de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, selon les modalités définies dans la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement de projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Abroge la délibération n° 2012-3397 du Conseil du 10 décembre 2012.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour soutenir le projet de recherche et développement (R&D) relatif au pôle de compétitivité AXELERA, pour la période 2014-2019 d'un montant de 121 812 € au profit de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon dans le cadre de sa participation au projet Valenthin.

b) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'INSA de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1553 le 11 mai 2009, pour la somme de 4 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

5° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2019 - compte 204181 - fonction 90 - opération n° 0P02O1553, selon l'échéancier suivant : 103 540 € en 2014 et 18 272 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.